



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 30035

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les chiffres rendus publics récemment par la préfecture de l'Essonne en matière de délinquance. En effet, alors que ce département avait enregistré 794 agressions physiques en juillet 2007, il en a été comptabilisé 963 en juillet 2008, soit une augmentation de 21 %. Il est par ailleurs à noter que le comportement des agresseurs est devenu plus violent, ceux-ci n'hésitant pas à frapper, à menacer avec une arme ou à utiliser des gaz lacrymogènes pour commettre leurs vols. Considérant que la profession indique un manque de 200 policiers en Essonne, soit 10 % des effectifs, il lui demande quelles mesures seront prises pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans ce département.

Texte de la réponse

Le « manque de 200 policiers dans l'Essonne » évoqué par le parlementaire ne correspond à aucun chiffre connu s'agissant des effectifs de police dans ce département. Les effectifs de la sécurité publique dans l'Essonne ont en effet été renforcés au cours des dernières années. Alors qu'ils étaient de 1 925 au début de l'année 2005, ils s'élèvent à 2 154 au 1er janvier 2009. L'Essonne a connu une baisse de délinquance de 1,4 % des faits constatés en 2007 et cette tendance s'est confirmée en 2008 (- 1,7 %). Les violences aux personnes ont cependant augmenté (+ 4,5 %) durant l'année 2008. Les services de police sont particulièrement mobilisés sur ce sujet et les moyens d'actions nouveaux (compagnie de sécurisation, UTEQ) qui seront mis en oeuvre au premier semestre 2009 devraient contribuer à y apporter des réponses concrètes. Au-delà de l'évolution des effectifs, plusieurs mesures ont été décidées afin d'améliorer le potentiel opérationnel de la police. Ainsi, la sécurité publique n'est plus chargée, depuis le 1er mai 2008, de la gestion du centre de rétention administrative (CRA) de Palaiseau ; surtout l'Essonne est au nombre des départements qui vont bénéficier des mesures innovantes décidées par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales pour apporter des réponses opérationnelles aux problèmes les plus aigus des quartiers sensibles. Le ministre de l'intérieur a demandé au préfet du département d'organiser des conférences de cohésion, avec les acteurs de la sécurité, afin de lui proposer des sites susceptibles de créer un dispositif adapté. Par ailleurs, le ministre de l'intérieur a mis en oeuvre un plan de fidélisation destiné à garantir la présence de policiers expérimentés dans les secteurs les plus difficiles, en priorité en Île-de-France. L'Essonne bénéficie naturellement de cette action. Diverses mesures ont déjà été prises, en matière statutaire, financière et indicière. Une politique volontariste est également conduite en matière de logement. En 2008, le ministère de l'intérieur a consacré 20 millions d'euros à la réservation de 500 logements supplémentaires. Le prêt à « taux zéro » du ministère pour l'accession à la propriété a déjà bénéficié à plus de 1 300 fonctionnaires et une enveloppe de 2 millions d'euros lui est consacrée en 2008. Un effort particulier est aussi accompli pour les places de crèches. Enfin, en complément du chèque emploi service universel-garde d'enfant, un CESU-garde d'enfant propre au ministère de l'intérieur a été mis en place en mai 2008 pour la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et l'Essonne. De nouvelles mesures sont programmées (concours national à vocation régionale pour l'Île-de-France, avec une durée d'affectation étendue mais assortie de compensations, avancements plus rapides par une reconnaissance de l'acquis professionnel,

etc.).

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30035

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7488

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2349